

la ratification de cette convention, on a commencé l'exécution; il a ainsi fait une retenue de 500 sur un coupon. Cette mesure a provoqué les réclamations de toutes les puissances, et l'on a pu croire qu'elle serait rapportée; il n'en est rien cependant et le décret a été maintenu.

L'orateur demande au ministre quel est, à son avis, la véritable situation, se résolvant de proposer telles résolutions qu'elle compétent.

M. de Freycinet déclare que la question est double. Au point de vue du droit, la France et les autres puissances ont considéré le décret khédivial comme nul. Au point de vue des faits, il s'agit de savoir s'il y a eu, en fait, un dommage occasionné aux bondholders.

A ce point de vue, le ministre ne croit pas qu'il y ait un véritable dommage, car la convention de Londres a été ratifiée par le khédive, et l'on a pu croire qu'elle serait rapportée; il n'en est rien cependant et le décret a été maintenu.

Les puissances se sont bornées à faire des réserves sur la question de droit, afin de se réserver leurs intérêts dans l'avenir et d'éviter qu'un précédent fût être invoqué plus tard pour justifier des mesures arbitraires. Quant à ce qui concerne le rapport de droit, le khédive, les puissances n'ont pu donner aucun résultat; elles se prendront patience, alors la France n'aura pas seule et ne se résolvra pas d'elle.

M. de Soubeyran dit que le gouvernement, reconnaissant l'illégalité du décret khédivial, doit faire tout ce qui dépend de lui pour en empêcher l'exécution.

M. d'Allières demande l'urgence en faveur de la proposition tendant à nommer une commission d'enquête sur la situation financière de la France. Cette commission aurait pour mandat d'établir le état actuel, le montant de la dette ainsi que la situation de la dette et de proposer les moyens de la réduire. Elle devrait déposer son rapport avant la discussion du budget.

M. Jules Roche dit que les critiques de M. d'Allières se retrouvent dans les articles de tous les journaux anti-républicains, on y a maintes fois répondu victorieusement à la tribune. La droite pourra le reproduire lors de la discussion du budget. On y répondra de nouveau, il y a donc lieu à opposer la question préalable à la proposition de M. d'Allières.

La question préalable est votée par 324 voix contre 95 sur 420 votants.

Les médailles commémoratives du Tonkin

M. Farcy expose son rapport sur le projet de loi concernant les médailles commémoratives du Tonkin. Il demande l'urgence et la discussion immédiate qui sont ordonnées.

Le texte de la commission ne paraissant pas suffisamment clair et grammatical, M. le baron Reille demande le renvoi du projet à la commission.

Le renvoi est prononcé.

Le recrutement de l'armée

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement.

M. Margaine demande que l'article 19 indique d'une façon précise, dans quelle limite la portion de contingent sera établie. La loi serait inapplicable si l'effectif du contingent n'était pas fixé de manière à ce que les dépenses n'excedent pas les crédits votés chaque année pour le budget de la guerre.

M. le général Campanon dit que les observations de M. Margaine rentrent dans le cadre de l'amendement de M. le baron Reille, or, cet amendement est le contre-projet de projet du gouvernement.

M. Reille demande le renvoi de l'article 18 à la commission.

Le renvoi est repoussé par 345 voix contre 122, sur 467 votants.

Les articles 10 et 11, concernant l'incorporation des individus ayant subi une condamnation, qui avaient été réservés, sont adoptés sans discussion.

L'article 12 est mis en discussion.

Mgr Freppel présente un amendement tendant à dispenser conditionnellement du service militaire les élèves ecclésiastiques désignés par les archevêques. Il demande que la discussion soit renvoyée à la prochaine séance.

Après deux épreuves, dont une, la Chambre repousse l'amendement de la discussion par 218 voix contre 171, sur 419 votants.

Mgr Freppel défend l'amendement qu'il a présenté, dit-il, les ministres des cultes sont placés par le projet dans la situation de dispense temporaire; cependant, en 1874, les ministres des cultes ont appelé les appelés sous les drapeaux; alors pourquoi préparer pendant la paix des soldats qu'on n'emploiera pas dans la guerre.

profondes, les plus générales et les plus persistantes qu'on puisse citer.

M. de Lesseps se contente pas de précéder et de défendre les résultats acquis, il présente également les espérances d'avenir, et il montre les points par où se développer le transit en vue duquel on va procéder à l'élargissement du canal.

L'assemblée a voté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui ont été présentées, sauf la nomination de administrateurs anglais.

Sur ce dernier point, il s'est trouvé 150 voix opposées contre 1,500. On peut comprendre la préoccupation de ces actionnaires, mais elle n'était pas fondée et on peut être assuré que M. de Lesseps, aussi soucieux que qu'il soit des intérêts français, se préparera pas la prédominance anglaise dans le conseil.

Seulement, il faut tenir compte de ce que le tracé du canal est fort peu différent de celui de l'Angleterre, et que l'acte de concession exige que le conseil repréente les intérêts universels.

D'autre part, convenait-il d'ajouter sur le sort du canal, retrouvés deux fois leur intérêt de fonds. Le succès dépense de beaucoup les prévisions premières de M. de Lesseps, prévisions qui, cependant, avaient trouvé leur point d'appui dans le zèle du même homme instruit de toutes les réalités et fait de toute l'expérience acquise, pour une seconde entreprise semblable: la Panama.

Le canal de Panama doit coûter deux fois plus que celui de Suez; mais il rapportera le triple et il aura le très grand avantage de servir surtout au trafic des produits français.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

Situation météorologique. — La forte dépression signalée hier vers Stockholm s'étendait au nord de la Russie; son centre est près d'Élisengfors (74 mm.). Une tempête d'entre O. et N.-O. s'est abattue sur la Baltique. Le baromètre est au-dessous de 770 mm. sur l'Angleterre et le nord de la France, il a baissé de 2 mm. aux îles Britanniques sous l'influence d'une dépression qui passe entre l'Écosse et l'Irlande. Sur la Méditerranée, les mouvements orageux dépassent les temps revient un beau, la température est généralement au-dessous de la normale.

En France, le beau temps va continuer. Hier, à Paris, la journée a été belle.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quélin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui:

À 7 h. du matin 5.5 au-dessus de zéro.  
— 11 h. — 12.2.  
— 4 h. — 15.2.  
Hauteur barométrique: 767 mm.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

Observations météorologiques. — Paris, 12 juin. — La pression barométrique est de 767 mm. à Paris. Le vent est du Nord-Est, la température est de 12.2 à Paris. Le baromètre reste très élevé à l'ouest de l'Europe; la dépression du golfe de Gênes est comblée. — Temps probable: vent d'entre nord et est, ciel beau. — Température voisine de la normale.

les habitants du quartier se sont employés à assurer le succès de ce jubilé. Les fêtes de ce genre sont assez communes à Roubaix; mais on éprouve toujours un plaisir à les raconter, car elles sont un hommage public rendu à toute une existence d'honneur et de parfaite union conjugale!

Fanfare Delattre. — C'est dimanche prochain que la Fanfare Delattre se rend à Roubaix, près de Valenciennes pour assister à un concert. Une belle réception attend nos concitoyens; nous leur souhaitons un franc succès.

Le départ des sociétaires aura lieu à 10 h. 20 du matin; les membres honoraires et désireux des accueils seront priés de se faire inscrire au local de la société, rue de Valenciennes, avant 13 heures, à midi au plus tard; ils participeront à la distribution sur le prix du voyage, accordée par la Compagnie du Nord, à la société.

La grave affaire de meurtre dont nous avons parlé à la fin de la semaine dernière, n'a subi aucune nouvelle arrestation, bien que le bruit courait en ville. L'enquête est terminée; les résultats sont accablants pour la femme Angélique May, qui accoutre, sans doute, une condamnation très sévère. Cette malheureuse a été déportée de son pays natal, mais elle a fait de demi-aveux. Il semble de plus en plus certain qu'elle se livrait à ses pratiques abominables depuis qu'elle a dix ans.

Elisa V... la jeune servante accusée d'avoir laissé mourir son nouveau-né dans le bain, a été transportée jeudi à l'hôpital. Elle est fort souffrante, et son état ne paraît pas devoir s'améliorer avant plusieurs jours. Cette jeune fille est née à Marquise (Belgique), son père qui est veuf depuis qu'elle a sept ans, habite à Roubaix, rue des Loges-Haut, vivant complètement isolé; il est le seul parent de la jeune servante, âgée de onze ans, mise en pension dans une famille de la rue de Valenciennes.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

En effet, le canal de Suez a ouvert l'Asie que les Anglais avaient depuis longtemps monopolisée, tandis que le canal de Panama ouvre l'océan Pacifique, dont les côtes sont peuplées d'hommes de la race latine, que les produits français seuls peuvent satisfaire. Le canal de Panama est donc une œuvre doublement nationale. — Ck. DE T.

ressemblant aux pièces de cinq francs, mais perçant un franc au change. L'administration a été informée que certains individus, dans le but de tenter un coup de main, avaient introduit de grandes quantités.

Il est bon que le public en soit averti, que, en cas d'achat, il vérifie les pièces dont il s'agit et qu'il refuse comme n'ayant pas cours en France.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; on avait dit qu'on allait donner à Salomon, mais il est bon de le dire, les bons choses, et cela, se rapportent à des trop répétées. — S. Sainte-Colombe, le 8 mai 1885. Ma femme souffrait depuis longtemps d'un mal de tête et d'une rhumatisme qui se portait tantôt à la tête, tantôt dans les jambes. Depuis qu'elle emploie les Pilules Suisses, elle va beaucoup mieux. L'antimoine M. Hertz, pharmacien, 25, rue de Valenciennes, à Paris, a publié cette lettre, et je la prie de m'envoyer encore trois boîtes de ses bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50.

Francis Jourva, négociant, aux Bagnes-de-Sainte-Colombe, par Orléans (L.-A.) 1093

LA QUESTION DU COLLÈGE

Rapport à la séance du conseil municipal du 8 juin 1885, par M. Louis COCHET, sur les modifications apportées par l'autorité académique aux projets de loi de convention entre la Ville de Roubaix et l'Institut Notre-Dame-des-Victoires.

Messieurs, Dans la séance du 16 janvier 1885, le conseil municipal de Roubaix a adopté: 1° Le projet de loi qui assure, pendant dix-huit ans, à l'Institut Notre-Dame-des-Victoires la jouissance de l'immeuble qu'elle occupe actuellement; 2° Un projet de convention relative à l'organisation de l'enseignement secondaire spécial dans cet établissement.

Le 24 octobre 1885, Monsieur le préfet du Nord a prié Monsieur le Maire de Roubaix de réviser d'urgence le conseil municipal, pour délibérer sur des observations de M. le recteur de l'Académie de Lille, tendant à faire modifier ce bail et cette convention.

Avant d'aborder l'examen même de ces observations, que vous venez de renvoyer à l'étude de commissions des écoles et des finances réunies, nous devons d'abord vous faire remarquer que nous sommes en droit de nous refuser à toute nouvelle délibération, tant au sujet du bail qu'au sujet de la convention.

En ce qui concerne le bail, il n'est pas dans les attributions de M. le recteur de l'Académie de proposer aucune modification. Le conseil municipal a le plein pouvoir pour faire le bail de dix-huit ans; la loi du 5 mai 1884 est formelle à cet égard. Le résultat de la combinaison des articles 61, 62 et 63 de la loi de 1884 est, en ce qui concerne les modifications, portant sur des conditions de bail dont la durée ne dépasse pas 18 ans, sont des délibérations municipales, dans lesquelles le conseil municipal a le droit de modifier, tant au sujet du bail qu'au sujet de la convention.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

En ce qui concerne la convention, c'est le conseil académique qui, en vertu de la loi du 10 mars 1880, article 69, et de la loi du 26 juin 1865, art. 7, a le droit de décider sur les modifications que nous proposons. Toutes les modifications que nous proposons sont en dehors de son pouvoir, et nous ne pouvons nous soumettre à aucune autorisation.

fosse de la maison à bâtir par Mlle A. Lepers, maitresse; la vitrine a été soulevée en pièces.

Cette vitrine appartenait à un marchand de beurre de Roubaix qui était descendu pour servir des clients.

Les auteurs de ce jeu dangereux j'auront les dégâts dont ils sont la cause volontaire.

Une course — Dimanche 14 juin, sur la place de Thiers, à l'issue de deux courses, un diplôme de Paris, surnommé l'Infatigable, sera publiquement tenté lors du tour de la première rangée d'arbres, soit environ 9,500 mètres en moins de 30 minutes.

Bondues. — Le conseil municipal a terminé sa session de mai. Les diverses questions traitées, on remarque l'approbation des comptes administratifs du maire et du receveur municipal pour l'exercice 1884 — le vote de l'emploi des ressources applicables aux chemins vicinaux de toutes catégories en 1885; Le conseil a, en outre, sollicité le renouvellement du cadastre de la commune, qui date de 1829.

Le temps a favorisé le concert donné dimanche dernier dans la salle de M. Desvignes. Il y avait foule, et de nombreux promeneurs étaient venus de Tourcoing, de Roubaix et des environs. Le succès a été complet: il n'en pouvait guère être autrement, à cause du but charitable de la fête et de l'excellent concert de quatre sociétés musicales qui avaient bien voulu concourir: la Musique municipale de Bondues; la Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Tourcoing, la Musique municipale de Mouvaux et la Société chorale du Basse-Sau.

Les organisateurs ont donc droit à de chaleureuses félicitations.

Le tirage de tombola a eu lieu après le concert, sous les numéros gagnants: 1598, lot de 100 fr.; 1101, id. de 60 fr.; 479, id. de 45 fr.; 435, id. de 20 fr.

Les porteurs de ces cachets peuvent réclamer leur lot jusqu'au 10 juillet prochain.

Certificat de grammaire. — Les candidats au certificat de grammaire exigé des étudiants en médecine et en pharmacie, ont été reçus à la session de bachelier ou du certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial, sont informés que la prochaine session relative à cet examen, s'ouvrira à Lille, le 2 juillet prochain, à huit heures précises du matin, dans l'une des salles de la Préfecture.

L'examen qui précède exigé des aspirants au titre d'officier de santé, par le décret du 1er août 1883 et portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, sera subi indistinctement après les épreuves du certificat de grammaire.

Le registre d'inscription est ouvert dans le bureau de l'inspection académique, à la Préfecture du Nord, et sera clos le 24 juin.

Courses de Lille. — Prix du Moulin (Course de haies à réclamer, 2,300 mètres). Voici les noms des chevaux inscrits pour cette course: Rebound, Tague, (3,000 fr.), Général Williams (7,500 fr.), Barbizon, Mermuge (4,500 fr.), Le magruber (4,500 fr.), Mylord, Caladne (3,000 fr.). On peut se procurer des billets à l'avance, au siège de la Société des courses, au Grand-Casino, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 11 juin

Présidence de M. P. BERT.

Adolphe Pieters demeure rue Pierre-le-Roux à Roubaix; il a 27 ans. Depuis 1 an, le femme Delpont épouse de son mari, se livre à des relations avec un nommé Pieters, et il a eu